

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Délibération n° 07-2023

Objet : Décision modificative n°1

Ce jeudi 7 décembre 2023 à 18h00, le Conseil d'administration de L'empreinte, Scène nationale Brive – Tulle se réunit au Théâtre, Esplanade Bernard Murat à Brive sur convocation en date du 24 novembre 2023.

Les présents sont :

VILLE DE BRIVE : Mme Anne COLASSON, M. Philippe LESCURE, M. Paul ROCHE, M Jean-Luc SOUQUIERES

VILLE DE TULLE : M. Bernard COMBES, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

ETAT : Mme Marion LIMEUIL

PERSONNALITES QUALIFIEES : M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Marie-Josée CLERGEAU, M. Christian TRIGUEROS

REPRESENTANT DU PERSONNEL : M Bertrand AUNEAU

Représentés : Mme Agnès AUDEGUIL par M, M. Philippe NAUCHE par M. Jean-Pierre CHAMPCLAUX, Mme Annie MOURNETAS par Mme Marie-Josée CLERGEAU M. Frédéric SOULIER par M. Philippe LESCURE,

Excusées : Mme Marie-Claude BROUSSE, M Christian PRADAYROL, Mme Charline CLAVEAU, Mme Frédérique MEUNIER, M Yannick SEGUIN

Autres participants : Mme Anne BERTHOME, M. Nicolas BLANC, Mme Ludivine BORGHS, Mme Coralie DESSENOIX,

Membres	24
Présents	12
Représentés	4
Votants	16
Exprimés	16
Pour	16
Contre	
Abstention	

- Conformément aux Lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,
- Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements publics de coopération culturelle,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 20/05/2009, portant création de l'EPCC « Les Treize Arches »,
- Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 04/05/18, portant modification de l'EPCC « Les Treize Arches », qui devient l'EPCC Brive-Tulle,
- Conformément à la délibération n°22-2018 portant actualisation des statuts, la dénomination de l'EPCC devenant L'empreinte

Afin d'ajuster les crédits alloués au budget primitif de l'exercice 2023, il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes selon le tableau ci-dessous.

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20231208-DEL7-2023-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter la décision modificative suivante :

Décision modificative n°1 par Chapitres :

DEPENSES D'EXPLOITATION	
65 - Autres charges de gestion courante	+ 10 000
68 - Dotation aux provisions	+7139.67
Total des dépenses réelles d'exploitation	+ 17139.67
042 – 6811 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 10 963.35
022 – Dépenses imprévues	- 3 817
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	-14 780.35
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	2359.32
RECETTES D'EXPLOITATION	
013 - Atténuation de charges	
70 - Produits des services	+ 6 176.32
042-Opération d'ordre de transfert entre sections	
777 Quote part de subvention d'investissement virée	- 3 817
	-
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	2359.32

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
21 – Immobilisations corporelles	- 58 563.35
Total des dépenses d'équipement	- 58 563.35
040-13918 Total dépenses d'ordre	- 4 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	- 62 563.35
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1311 – Subvention d'investissement Ministère de la culture et Région	- 51 600
Total des recettes subvention d'investissement	- 51 600
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	- 10 963.35
Total des recettes d'ordre d'investissement	- 10 963.35
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	- 62 563.35

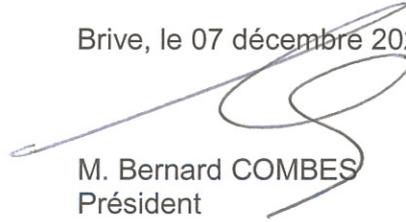
CONSEIL D'ADMINISTRATION, SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à... *l'unanimité*
- d'approuver la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 ci-dessus.

Certifie le caractère exécutoire

de l'acte administratif

Brive, le 07 décembre 2023



M. Bernard COMBES
Président

019-518776588-20231208-DEL7-2023-DE

Accusé de réception en préfecture
019-518776588-20231208-DEL7-2023-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2023